

NORME FRANÇAISE HOMOLOGUÉE	PANNEAUX FIBRAGGLO ESSAI DIT « DE TRACTION PERPENDICULAIRE AUX FACES » (Éprouvettes à semelles)	NF B 56-016 Octobre 1980
AVANT-PROPOS <i>À sa date d'homologation, la présente norme ne fait pas l'objet de travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).</i> 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION La présente norme homologuée a pour objet de fixer une méthode pour déterminer la résistance à la traction perpendiculaire aux faces des panneaux fibragglo définis dans la norme NF B 56-010. 2 RÉFÉRENCES NF B 56-010 « Panneaux fibragglo — Définitions — Désignation ». NF B 56-011 « Panneaux fibragglo — Conditions générales d'essais ». NF B 56-012 « Panneaux fibragglo — Mesurage des dimensions ». 3 DÉFINITIONS Voir NF B 56-010. 4 PRINCIPE Détermination de la contrainte de rupture en traction perpendiculaire aux faces.		
Homologuée par arrêté du 1980-09-25 (J.O. 1980-10-03) Effet le 1980-10-25		© AFNOR 1980 Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays

5 PRÉLÈVEMENT DES ÉPROUVETTES

Le prélèvement doit être effectué conformément à la norme **NF B 56-011** ; l'essai est effectué sur cinq panneaux de même origine.

Le prélèvement des éprouvettes est effectué dans cinq panneaux à raison d'une par panneau.

Les éprouvettes doivent être de forme carrée et avoir $100 \text{ mm} \pm 1 \text{ mm}$ de côté.

Découper une éprouvette dans chacun des cinq panneaux (voir figure 1).

6 CONDITIONNEMENT DES ÉPROUVETTES

Avant l'essai, les éprouvettes doivent être conditionnées conformément à la norme **NF B 56-011**

7 APPAREILLAGE

- 7.1 Pied à coulisse** de plus de 100 mm de longueur, précis à 0,1 mm près.
- 7.2 Dispositif** permettant d'exercer l'effort de traction perpendiculaire aux faces des éprouvettes suivant l'axe passant par leur centre géométrique.
- 7.3 Semelles d'essai**, aux faces rigoureusement parallèles en matière rigide et homogène afin de transmettre l'effort de façon parfaitement régulière (*).

8 PRÉCISION DU MESURAGE

Les incertitudes de mesurage acceptables sont les suivantes :

- dimensions : $\pm 0,1 \text{ mm}$
- effort : $\pm 1 \%$.

9 MODE OPÉRATOIRE

Immédiatement après conditionnement mesurer les côtés des éprouvettes conformément à la norme **NF B 56-012**.

Coller chaque éprouvette entre deux semelles, permettant l'attelage au dispositif d'essai, à l'aide d'une colle époxyde. Placer l'éprouvette munie de ses semelles dans le dispositif de traction.

Exercer l'effort de traction perpendiculaire aux faces suivant l'axe passant par leur centre.

Maintenir la vitesse de déplacement des mors telle que l'augmentation de l'effort soit uniforme pendant l'essai, de façon que la durée de l'essai soit de l'ordre d'une minute.

(*)

*Elles peuvent être en bois dur, dans ce cas elles sont débitées sur quartier, ont une épaisseur minimale de 1 cm et doivent être stabilisées conformément à la norme **NF B 51-150**. Elles peuvent également être en métal.*

10 EXPRESSION DES RÉSULTATS

Calculer pour chaque éprouvette, la contrainte de rupture en traction perpendiculaire aux faces T , en mégapascals, à l'aide de la formule suivante :

$$T = \frac{F}{S}$$

où :

F est, en newtons, la force maximale exercée,

S est, en millimètres carrés, la surface de la section de l'éprouvette.

Ne tenir compte que des ruptures se produisant à 1 mm et plus des plans de collage des semelles.

Le résultat est arrondi à la troisième décimale.

La contrainte de rupture moyenne en traction perpendiculaire aux faces est égale à la moyenne arithmétique, arrondie comme indiqué ci-dessus, des valeurs obtenues sur l'ensemble des éprouvettes.

11 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI

Voir NF B 56-011.

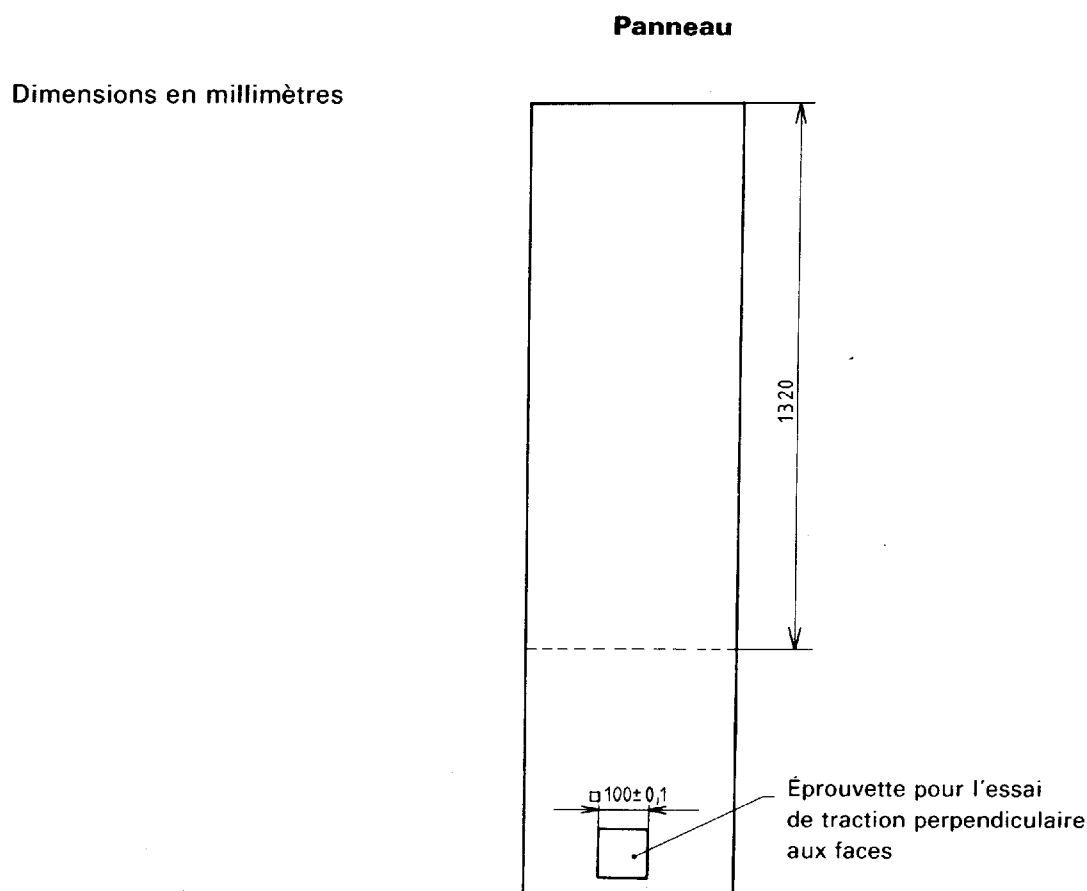


Figure 1 — Plan de découpe d'une éprouvette